

**Projet d'aménagement d'un barrage
à la décharge du lac Sergent
par la Ville de Lac-Sergent**

Dossier 6211-01-011

**Période d'information et de consultation publiques
du 21 mai au 5 juillet 2002**

*Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

La période d'information et de consultation publiques concernant *le projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent par la Ville de Lac-Sergent* a pris fin le 5 juillet 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié le 21 mai 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 21 mai 2002 au 5 juillet 2002, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

Les résidants de Lac-Sergent sont aux prises avec des problèmes récurrents d'inondation qui entachent leur qualité de vie. Afin de contrer les problèmes causés par les crues printanières et de régulariser les niveaux d'eau du lac pendant l'été, la Ville de Lac-Sergent propose d'aménager un barrage à la décharge du lac. Le barrage permettrait également de maintenir un niveau minimal favorisant la pratique d'activités nautiques en période estivale.

Le projet consiste à bâtir une digue située à dix mètres en amont du pont de la décharge qui se trouve sur le chemin Tour-du-Lac Sud, sur les lots 467 et 530. La régulation du niveau de l'eau selon la saison serait assurée par un système de contrôle avec poutrelles. Le promoteur désire ainsi éliminer les barrages construits par les résidants et permettre un meilleur usage du cours d'eau pour la pratique des activités nautiques.

Le barrage comporterait également un déversoir capable d'évacuer des crues importantes et nécessiterait des travaux de creusage en amont du cours d'eau afin d'assurer le contrôle des niveaux du lac.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les répercussions négatives sur l'environnement sont faibles. En fait, elles consisteraient principalement en une diminution de la qualité de l'eau du cours d'eau en aval de l'ouvrage par la remise en suspension des dépôts sédimentaires pour la durée des travaux. La Ville de Lac-Sergent suggère, pour atténuer cet effet, l'installation d'une trappe à sédiments à l'aval du site.

De plus, pour éviter de contaminer l'eau et le sol par un déversement accidentel d'huile ou d'hydrocarbures par la machinerie, l'utilisation d'huile végétale dans les cylindres de la machinerie devant circuler dans l'eau est proposée comme mesure d'atténuation.

De plus, la circulation accrue de la machinerie ainsi que le bruit occasionné par les travaux réduiraient la qualité de vie des résidants qui demeurent à proximité du site. Le promoteur propose comme mesure d'atténuation que les travaux s'effectuent selon un horaire limité de 7 h 00 à 19 h 00, le moins possible durant les fins de semaine.

En ce qui concerne les répercussions positives, la construction d'un tel barrage améliorerait la qualité de vie des résidants de Lac-Sergent par la diminution des inondations, par l'amélioration de la qualité de l'eau du lac et par la possibilité de pratiquer plus facilement des sports nautiques.

(Extrait du communiqué émis le 21 mai 2002)

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
18 mai 2002	Le Soleil	
19 mai 2002		Courrier de Portneuf
21 mai 2002	La Presse	
2 juin 2002		Courrier de Portneuf

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
21 mai 2002 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, médias électroniques et hebdomadaires régionaux de la Capitale-Nationale + liste télécopieur	82	Site gouvernemental et site du BAPE
30 mai 2002 Convocation des médias	Quotidiens, médias électroniques et hebdomadaires régionaux de la Capitale-Nationale + liste télécopieur	n/a	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Hôtel de ville	1149, chemin Tour-du-Lac-Nord
Université du Québec à Montréal, bibliothèque centrale	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

La séance d'information

Date	Mardi 4 juin 2002
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Louise Bourdages, conseillère en communication Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication
Ministère de l'Environnement	Pierre Michon, chargé de projet
Promoteur	Guy Beaudoin, maire de la Ville de Lac-Sergent Hubert Marcotte, consultant du Groupe-conseil Environam
Assistance	Environ 55 personnes
Durée	Environ deux heures et demie

Les relations de presse et la revue de presse

Deux journalistes étaient présents à la séance d'information, soit un représentant de la télévision communautaire de Saint-Raymond, *CJSR*, et un autre de l'hebdomadaire régional *Le Courrier de Portneuf*.

Outre les avis publics du promoteur, quatre articles ont fait mention du projet dans les médias écrits. Le premier est paru le mardi 7 mai 2002 dans *Le Journal de Québec* et est titré : « Barrage au Lac-Sergent. Jusqu'au 5 juillet pour réagir à l'étude d'impact ». Le deuxième paru dans *Le Soleil* du mardi 28 mai 2002 est intitulé « Un barrage contrôlera les crues du lac Sergent ». Enfin, les deux derniers articles ont été publiés dans *Le Courrier de Portneuf*, les dimanches 2 et 9 juin 2002. Le premier reprend essentiellement le contenu du communiqué émis par le BAPE alors que le second, paru à la suite de la séance d'information, aborde plusieurs aspects du projet, dont la justification, les coûts envisagés ainsi que l'échéancier.

Les inscriptions aux registres de consultation

Il n'y a eu aucune inscription aux registres se trouvant dans les centres de consultation lors de la période d'information et de consultation publiques.

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

- Les inondations lors des crues
 - La remise en question du projet puisque les champs d'épuration continueraient d'être inondés, malgré la réduction de l'ampleur des inondations;
 - la possibilité d'envisager d'autres solutions pour régulariser le niveau de l'eau qui permettraient d'éviter les inondations lors des crues.

- L'augmentation du niveau de l'eau en été
 - La possibilité d'augmenter le niveau de l'eau du lac l'été afin de favoriser la pratique d'activités nautiques;
 - la possibilité d'élever le niveau de l'eau une fois le barrage construit ou sinon la possibilité d'élever l'infrastructure de ce dernier.

- La réduction des sédiments
 - la possibilité de réduire les sédiments qui sont en augmentation dans le lac, soit en draguant la charge, en creusant le lac ou en retenant les sédiments provenant de l'épandage de sable sur la route l'hiver.

- La faune et la flore
 - Les mesures prises afin de sauvegarder les plantes dites rares ou menacées, s'il y a lieu;
 - l'inquiétude quant à la survie des poissons compte tenu du volume total d'eau enlevé par rapport au volume total d'eau du lac.

- L'approvisionnement en eau potable
 - la possibilité pour de nouveaux résidents de s'approvisionner en eau potable dans le lac.

Québec, le 10 juillet 2002

Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication, chargée de dossier
En collaboration avec Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication